

Amérique centrale et Mexique

Faits nouveaux

En Amérique centrale et au Mexique, le nombre de personnes relevant de la compétence de l'UNHCR demeure faible, avec au total 6 325 réfugiés recensés et 492 demandeurs d'asile comptabilisés en mars 2005. Tous les pays de la région sont signataires de la Convention de 1951 sur les réfugiés et de son Protocole de 1967 et ont mis en place des procédures de détermination du statut de réfugié. En outre, la plupart d'entre eux ont intégré à leur politique et/ou à leur pratique la définition élargie du réfugié fournie par la Déclaration de Carthagène. Le Mexique, en particulier, a acquis une expérience non négligeable des questions de réfugiés lors des vastes afflux de population générés par les crises survenues en Amérique centrale dans les années 1980 et 1990. À l'heure actuelle, la région n'est plus le théâtre d'aucun mouvement de réfugiés à grande échelle. Désormais en nombre restreint, les réfugiés arrivent individuellement ou en famille, au sein d'immenses flux migratoires mixtes allant du sud vers le nord du continent. Les États de la région s'efforcent actuellement d'améliorer les cadres législatifs visant à les protéger et d'élaborer des procédures de détermination du statut de réfugié (DSR) adaptées à leur arrivée individuelle au sein de flux mixtes. L'UNHCR est largement impliqué dans des activités de formation et de renforcement des capacités, destinées à permettre aux États de rehausser le niveau des procédures et d'appliquer la définition du statut de réfugié de manière appropriée au sein d'un environnement migratoire complexe.

Belize
El Salvador
Guatemala
Honduras
Mexique
Nicaragua



Ce contexte migratoire, et en particulier les fortes pressions exercées sur les pays de la région pour qu'ils découragent l'immigration clandestine, a conduit à la mise en place de mécanismes de contrôle des migrations. Ceux-ci prévoient notamment des exigences strictes en matière d'admission ainsi que l'interception, la détention et l'expulsion systématiques de vastes groupes d'individus sans papiers. Du fait que les réfugiés sont noyés dans les flux migratoires, ces mécanismes de contrôle ont tendance à exercer sur eux un impact négatif. L'une des principales priorités de l'UNHCR consiste à collaborer de manière constructive avec les États de la région, afin que des précautions soient prises pour atténuer ces effets négatifs sur le système d'asile. Parallèlement, l'UNHCR continue à coopérer avec les États en vue de trouver des solutions durables, principalement par le biais de l'intégration sur place, pour une population réfugiée en majorité urbaine. Dans ce domaine, les principales difficultés demeurent le chômage et la pauvreté, qui entravent l'intégration économique des réfugiés.

Objectifs stratégiques

Pour l'Amérique centrale et le Mexique, la stratégie en matière de protection découlera des engagements pris par les États de la région au titre de la Déclaration et du Plan d'action de Mexico, adoptés en novembre 2004. Les pays couverts par le bureau

régional de Mexico ont exprimé un soutien et un enthousiasme notables pour la mise en œuvre du Plan d'action, qui constituera en 2006 l'un des éléments les plus positifs et les plus encourageants de l'environnement opérationnel de l'UNHCR. La stratégie de l'Organisation pour l'Amérique centrale et le Mexique vise à consolider les systèmes d'asile nationaux en encourageant la réforme des cadres législatifs, en renforçant les capacités des fonctionnaires chargés de l'asile et des autorités responsables des migrations et en observant le traitement réservé aux demandeurs d'asile au sein des flux migratoires. Veiller à l'intégration sur place des réfugiés est également l'un des principaux objectifs du bureau régional, bien qu'il s'agisse d'une mission difficile compte tenu des ressources limitées de l'UNHCR et de la situation économique actuelle, en particulier en Amérique centrale.

Dans le cadre du Plan d'action de Mexico, deux projets spéciaux mis en œuvre en 2005 auront un impact sur la stratégie et les activités de l'UNHCR en 2006. Le premier consiste à analyser le travail des comités nationaux d'éligibilité dans chaque pays de la région, afin d'identifier les pratiques et les lacunes actuelles, de formuler des recommandations concernant les cadres législatifs existants et l'harmonisation régionale des procédures d'éligibilité, et de définir les besoins des États en matière de ressources et de formation. Le second projet vise à évaluer la composition, la fonction et l'impact des réseaux de protection dans chaque pays et à



Mexique : atelier d'été sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et les réfugiés, organisé à l'intention des enfants au Parc des réfugiés. UNHCR / M. Echandi

formuler des recommandations pour améliorer la coopération entre l'UNHCR et ces réseaux. Il vise également à accroître le soutien que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR reçoivent des ONG, des groupes de défense des droits de l'homme, des institutions académiques et d'autres secteurs de la société civile. Les résultats de ces deux projets aideront l'Organisation à élaborer une stratégie globale destinée à renforcer les comités nationaux d'éligibilité et à accroître l'impact des réseaux régionaux de protection.

Instaurée fin 2005, la stratégie d'intégration de la diversité et des spécificités liées à l'âge et au sexe sera pleinement mise en œuvre au Mexique au cours de l'année 2006. L'UNHCR étudiera les possibilités d'appliquer cette stratégie pour faire face aux réalités d'autres pays d'Amérique centrale où l'Organisation n'est pas implantée et où la population réfugiée urbaine est restreinte et dispersée. Le bureau régional a déjà défini une approche tenant compte de l'âge et de l'appartenance sexuelle, dont il fera sa priorité. Toutes les activités de formation et de renforcement des capacités prennent déjà en compte ces éléments, afin d'améliorer l'aptitude des fonctionnaires gouvernementaux à traiter les différents segments de diverses populations de réfugiés.

Opérations

Au **Mexique**, le bureau régional de l'UNHCR continuera à renforcer les capacités du pays à protéger les demandeurs d'asile et les réfugiés mêlés à de plus vastes mouvements migratoires. Il assurera également l'accès aux procédures d'asile en intensifiant les activités de formation destinées aux responsables des questions de migrations et autres fonctionnaires gouvernementaux intervenant le long des voies migratoires. En collaboration avec ses partenaires d'exécution, l'UNHCR continuera à superviser de fréquentes visites dans les centres de détention des migrants et aux principaux points d'entrée, en particulier le long de la frontière méridionale du Mexique, où l'Organisation possède un bureau extérieur à Tapachula. La présence de l'UNHCR à ce passage frontalier fortement emprunté, sur la voie migratoire menant du sud vers le nord, demeure très importante pour faciliter l'accès des demandeurs d'asile au territoire et pour aider les autorités mexicaines à assurer la viabilité de la procédure d'asile nationale.

La majorité des quelque 4 300 réfugiés et demandeurs d'asile recensés au Mexique vivent en milieu urbain. Les nouveaux arrivants proviennent

d'Amérique latine ainsi que d'autres parties du monde (Asie centrale, Moyen-Orient et Afrique). L'intégration sur place des réfugiés urbains, par le biais d'initiatives économiques et de projets d'insertion sociale, est l'un des principaux objectifs de l'UNHCR et de ses partenaires. Celle-ci passe notamment par la promotion de l'apprentissage de la langue, la formation professionnelle et les micro-crédits accordés aux réfugiés capables de monter une entreprise. De même, un projet de recherche d'emploi axé sur les grandes entreprises mexicaines a été lancé par l'un des partenaires de l'UNHCR et un accord a été conclu avec les autorités locales pour garantir aux réfugiés un accès égal aux banques de données sur l'emploi. Par ailleurs, l'UNHCR continuera à faciliter la naturalisation des réfugiés. Le programme de naturalisation des paysans indigènes d'origine guatémaltèque, réfugiés de longue date dans les États du sud du Mexique, est parvenu à son terme en 2005, avec la distribution des certificats de naturalisation des 1 100 réfugiés restants.

Au **Belize**, au **Guatemala**, en **El Salvador**, au **Honduras** et au **Nicaragua**, où l'UNHCR n'assure plus une présence, l'Organisation continuera à œuvrer par le biais de partenaires d'exécution locaux. Ceux-ci offriront une orientation juridique aux demandeurs d'asile et aux réfugiés nouvellement reconnus et contribueront à leur intégration sur place (y compris par le statut de résident permanent et la naturalisation). Dans le cadre du Plan d'action de Mexico et sur la base des résultats d'une étude réalisée par le bureau régional, de nouvelles activités de formation et de consolidation des réseaux seront entreprises dans chaque pays d'Amérique centrale. L'UNHCR renforcera le cadre législatif en fournissant une assistance technique et juridique et en plaidant pour l'adoption d'une nouvelle loi sur les réfugiés au Nicaragua, de même qu'au Honduras, si le décret réglementaire relatif à la loi sur les migrations est modifié. L'Organisation fera également pression pour qu'un décret d'application de la législation nationale sur les réfugiés soit adopté en El Salvador.

Le **Groupe juridique régional** implanté au Costa Rica est une antenne décentralisée du bureau régional, chargée de dispenser des services techniques. Le Groupe met l'accent sur le renforcement du cadre de protection juridique des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR en Amérique, ainsi que sur la consolidation des relations de travail avec les organes politiques et les organismes de défense des droits de l'homme de l'Organisation des États

américains (OEA). Il joue un rôle clé dans la mise en œuvre du Plan d'action de Mexico, en particulier dans les éléments liés à la protection, c'est-à-dire la recherche théorique, le soutien au renforcement des commissions nationales d'éligibilité, la formation régionale et la consolidation des réseaux de protection régionaux et nationaux. Il continuera à mettre en œuvre une approche fondée sur le renforcement des capacités dans les domaines liés à l'application des normes en matière de droits de l'homme. Ceci lui permettra de compléter et de consolider la protection, la formation et la diffusion du droit international des réfugiés, principalement par le biais du site Web en espagnol de l'UNHCR (www.acnur.org).

Les activités d'information demeureront un élément important de la stratégie du bureau régional, en particulier pour promouvoir une meilleure connaissance du sort des réfugiés au sein de l'opinion publique, des milieux académiques, de la société civile et des autorités chargées des migrations et des frontières. Bien que ces secteurs soient généralement très impliqués dans les questions de migrations en raison du contexte régional, leurs connaissances et leur intérêt sont moindres en ce qui concerne la protection des réfugiés. Par conséquent, les activités régionales d'information, de diffusion et de relations extérieures viseront à sensibiliser ces secteurs sur le sort des réfugiés, ainsi qu'à préserver et à renforcer le soutien accordé à l'UNHCR et à son action dans la région et dans le reste du monde. Les activités s'articuleront autour de deux grands objectifs. Le premier consiste à sensibiliser les secteurs clés à la problématique de l'asile et, en particulier, à promouvoir des attitudes positives à l'égard des réfugiés qui ont des origines culturelles, linguistiques, raciales et religieuses différentes. Le second objectif consiste à entreprendre des activités de diffusion destinées à soutenir et à consolider la mise en œuvre de l'*Agenda pour la protection* et du Plan d'action de Mexico.

Budget (dollars E.-U.)	
Pays	Budget-programme annuel
Mexique	1 580 088
Activités régionales ¹	1 185 000
Total	2 765 088

¹ Comprend l'assistance juridique pour les nouveaux arrivants au Mexique et en Amérique centrale, la promotion et la consolidation des solutions durables en Amérique centrale, à Cuba et au Mexique, ainsi que la promotion du droit des réfugiés.